

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER

! Justificatif obligatoire + Justificatif supplémentaire en fonction de la situation

Aucun enfant boursier en 2019, fournir les justificatifs pour une nouvelle demande

Un enfant boursier en 2019, fournir les justificatifs pour un renouvellement

CRITÈRES	PIÈCES JUSTIFICATIVES	NOUVELLE DEMANDE	RENOUVELLEMENT
Résidence : en province Sud (depuis au moins 6 mois)	Si locataire ou propriétaire : facture au nom du demandeur, de moins de 3 mois ! Une quittance de loyer, d'électricité ou d'eau...	×	Uniquement si changement depuis 2019 (ex. : déménagement)
	Ou si logé par un tiers : + Une pièce d'identité du logeur + une facture à son nom + une attestation sur l'honneur indiquant la date du début d'hébergement	×	
Situation familiale	! Une pièce d'identité des responsables légaux en cours de validité	×	Uniquement si changement depuis 2019 (ex. : naissance, divorce,...)
	! Un extrait de naissance datant de moins de 3 mois du ou des responsables légaux et de chaque enfant à charge du foyer ; à défaut, le(s) livret(s) de famille complet(s)	×	
	! Un certificat de scolarité pour chaque enfant à charge	×	
	! Une carte d'assuré social ou d'ayant-droit de l'aide médicale à jour	×	
	Si séparation ou divorce des parents : + Une décision de justice fixant la résidence du/des enfant(s)	×	
	Si handicap supérieur à 50 % : + Une attestation de reconnaissance de la situation indiquant le taux par la CEJH-NC ou la CHRD	×	
	Cas spécifiques : + Une délégation d'autorité parentale en cours de validité + Un acte d'adoption + Une tutelle en cours de validité + Une attestation de placement en cours de validité + Une ordonnance de placement chez un tiers digne de confiance en cours de validité + Un courrier du service social attestant de la situation de l'enfant, de sa famille et/ou du foyer	×	
Cas des étrangers : + Une carte de séjour et/ou carte de résident en cours de validité	×		
Situation financière des responsables légaux : Si vous êtes concernés par plusieurs situations, vous devez fournir tous les documents.	! L'avis d'imposition ou de non-imposition 2019, ou à défaut, la déclaration annuelle des revenus 2019	×	×
	+ Les indemnités de maladie/maternité perçues les 12 derniers mois	×	×
	+ Le montant des loyers et autres redevances immobilières perçus au cours des 12 derniers mois, accompagné de l'avis d'imposition relatif à la contribution foncière 2019	×	×
	+ Le montant de ressources mobilières perçues au cours des 12 derniers mois	×	×
	Si salarié : + Les bulletins de salaire pour la période couvrant les 12 derniers mois + L'état récapitulatif des sommes perçues au titre de toute indemnité compensant la perte de salaire ou au titre de l'aide social	×	×
	Si travailleur indépendant (patenté, formation libérale...) : + L'inscription et/ou radiation au Répertoire d'identification des établissements (RIDET) + L'avis d'imposition 2019 relatif à la patente + Un justificatif dépenses/recettes des 12 derniers mois	×	×
	Sans emploi : + L'interrogation salariale de la CAFAT datant du mois précédant le dépôt du dossier + Décision d'admission/suspension/réadmission au chômage + Indemnités de chômage pour la période couvrant les 12 derniers mois	×	×
	Si retraité : + L'état récapitulatif des pensions de retraites (principale et complémentaires) perçues lors des 12 mois précédant la demande	×	×
	Le demandeur peut être amené à fournir les 6 derniers relevés de comptes bancaires ou postaux ou, le cas échéant, une attestation des services fiscaux indiquant la concordance de ses déclarations et de la situation connue par lesdits services pour les ressources concernant les 12 derniers mois.	Sur demande du bureau des bourses et aides scolaires	Sur demande du bureau des bourses et aides scolaires
	Coordonnées bancaires	! Un relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal (RIP) d'un compte courant au nom du demandeur ; à défaut un relevé d'un compte épargne de l'OPT	×

! L'ouverture des droits est dépendante de la date de dépôt du dossier jugé complet.

Le bureau des bourses et aides scolaires (BBAS) se réserve le droit de réclamer tout justificatif complémentaire nécessaire au traitement de votre demande.